



TÉAT
ÎLE DE LA RÉUNION



Concours d'éloquence 2020/2021

« Quand la voix des jeunes s'élève, pour une parole qui ENGAGE »

Mesdames et Messieurs les Proverseurs-es,

L'association **Jeunes Aujourdhui pour Demain**, en partenariat avec les **TÉAT Réunion, Théâtres départementaux de La Réunion**, propose aux lycéennes et lycéens des classes de 1^{ère} de prendre la parole ! Pour changer le monde...

« Il n'est pas d'éloquence plus persuasive que celle de la conviction » **Jean-Napoléon Vernier (1865)**

Cette initiative développée et menée depuis 5 ans par Annick Vitry connaît un engouement important auprès des jeunes réunionnais. Nous proposons aux jeunes à l'aide de ce concours de venir défendre leurs idées, leurs convictions devant un jury composé de professionnels engagés.

Pour cette année scolaire 2020/2021 le concours propose aux jeunes lycéens/ennes de réagir et d'agir sur la thématique du patrimoine culturel et de l'identité.

« Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde » **Gandhi**

Ce programme a pour ambition de favoriser la confiance en soi, la confiance aux autres, en notre histoire, en notre avenir avec une jeunesse plus forte ...

Il s'agit pour nous de coopérer et d'imaginer avec la jeune génération, en conscience et dans le respect, le monde dans lequel nous voulons évoluer et nous accomplir.

L'éloquence trouve tout son sens lorsqu'elle soutient des causes justes.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents détaillant ce concours.

Nous vous remercions Mesdames, Messieurs de l'intérêt tout particulier que vous porterez à cette action ainsi qu'à la communication que vous accepterez de mener au sein de votre établissement en vous faisant le relais des informations auprès de vos équipes enseignantes et de vie scolaire.

En vous priant d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

L'équipe organisatrice





TÉAT
ÎLE DE LA RÉUNION



Concours d'éloquence 2020/2021

« Quand la voix des jeunes s'élève, pour une parole qui ENGAGE »

Préambule

L'association, Jeunes aujourd'hui pour demain en partenariat avec les TÉAT Réunion, Théâtres départementaux de La Réunion, la fondation Eloquentia et la mission égalité propose aux lycéennes, lycéens des classes de 1^{ère} de prendre la parole ! Pour changer le monde...

Article 1 : Objectif

L'objectif du concours est la mise en pratique de l'exercice de la parole en public en montrant ses capacités à s'exprimer, convaincre, et émouvoir son auditoire, sur la thématique de l'engagement . 2 types de sujets sont proposés. Les candidats ont le choix entre 19 sujets différents et devront bâtir leur discours en réponse aux questions ou citations détaillées ci-dessous :

Des questions :

- Dans un entretien datant de 1959 consacré à la revue « *Les Temps Modernes* » qu'il a fondée avec Sartre, Merleau-Ponty déclarait : « *On est libre pour s'engager, mais on s'engage pour être libre.* » Que pensez-vous de cette idée ?
- Faut-il être courageux pour s'engager ?
- S'engage-t-on pour une valeur, une idée, une cause ?
- Peut-on s'engager par conformisme ?
- Les promesses n'engagent-elles que ceux qui les écoutent ?
- Qui / Que trahit-on lorsqu'on ne respecte pas ses engagements
- Peut-on s'engager tout seul ?
- S'engager est-ce dire « Oui, je veux » ?
- L'engagement est-il réservé aux intellectuels ?
- Les lanceurs d'alertes sont-ils représentatifs de l'engagement à notre époque ?
- S'engager participe-t-il à un bonheur collectif ou personnel ?
- S'engage-t-on pour soi ou pour les autres ?
- L'engagement passe-t-il forcément par l'action ?

Des pensées et citations :

- Choisit-on de s'engager ou doit-on reconnaître, tel Blaise Pascal dans les *Pensées*, que nous sommes embarqués ?
- Les figures de Greta Thunberg, Ahd Tamimi, Malala Yousafzai, Severn Cullis-Suzuki...montrent-elles que les enfants sont capables de s'engager avec résolution pour lutter contre des injustices ?
- En 2015, le Président de la République François Hollande décida de panthéoniser quatre figures de la résistance française lors de la seconde guerre mondiale en raison de la valeur symbolique de leur engagement pour les valeurs de la République : Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Germaine Tillon, Jean Zay. Quelles pourraient être aujourd'hui les figures d'un tel engagement et pourquoi ? (ou formulé plus simplement : quels pourraient être aujourd'hui les nouvelles figures de l'engagement ?)
- « Je crois que l'engagement pas seulement féministe mais l'engagement à part entière permet de durer » – Gisèle Halimi avocate – députée, féministe, femme d'état, femme de loi, 1927-2020
- « Tout ce que l'humanité doit entreprendre, les hommes libres doivent pleinement participer » – John Kennedy
- « l'engagement n'est pas l'absence d'engagement mais la capacité de choisir » Paulo Coelho

Article 2 : Partenariats

Le concours d'éloquence est réalisé en collaboration avec l'association **Jeunes aujourd'hui pour demain** et les **TÉAT Réunion, Théâtres départementaux de La Réunion**.

Article 3 : Candidatures

Le concours est ouvert à tous les lycéens et lycéennes scolarisés-es en classe de 1^{ère} dans un établissement de La Réunion.

Article 4 : Calendrier

Les dates d'inscription des candidats au concours se feront **du 2 novembre 2020 au 15 janvier 2021** (inclus).

Un premier niveau d'audition sera organisé par bassin (NORD, EST, OUEST et SUD). Les lieux des auditions sont susceptibles de changer, les établissements et candidats/tes seront informés.

- Le mardi 2 février 2021 pour le bassin SUD, à la cité des métiers, de 9h à 16h.
- Le mercredi 3 février 2021 pour le bassin NORD au TÉAT Champ Fleuri, de 9h à 16h.
- Le jeudi 4 février 2021 pour le bassin EST, au cinéma Crystal de 9h à 16h.
- le vendredi 5 février 2021 pour le bassin OUEST Au lycée Saint Paul 4 de 9h à 16h

Chaque candidat se présentera seul et muni d'une convocation.

Article 5 : Modalités

1^{ère} phase : appel à candidatures

Les jeunes désireux de concourir pourront s'inscrire sur le site internet de l'association à l'adresse : www.jeunesaujourdhuipourdemain.re dans l'onglet inscription, où ils pourront remplir le formulaire.

Lien direct : <https://www.jeunesaujourdhuipourdemain.re/inscription>

Les jeunes pourront également faire acte de candidature auprès des vies scolaires des lycées au moyen d'une fiche d'inscription qui sera mise à disposition.

Les candidatures sont individuelles. Les discours sous format papier sont à joindre à l'inscription.

2^{ème} phase

Phase d'audition par bassin. Les candidats se présenteront devant un jury muni d'une convocation et d'une pièce d'identité. Le temps d'audition pour déclamer les discours est de 7 minutes maximum. Dépasser ce délai peut être éliminatoire. Pour cette première phase d'audition 3 lauréats-es par bassin seront sélectionnés-es pour participation au jury final.

A l'issu de cette étape d'audition, tous les candidats (12) sélectionnés pour la finale participeront à un stage de « coaching » obligatoire, délivré par des professionnels de la scène et de la joute oratoire. **Ce stage aura lieu du 12/03/2021 au 17/03/2021 en immersion complète** (le lieu sera communiqué ultérieurement). Les candidats ne pouvant pas y participer ne participeront pas à la finale.

3^{ème} phase

Jury final Le 17 mars 2021 l'ensemble des lauréats-es par bassin participera à une grande soirée d'éloquence qui se déroulera au TÉAT Plein Air de Saint -Gilles, devant un jury départemental qui élira les 2 meilleurs discours avec la remise des prix pour les 2 meilleurs orateurs/oratrices.

Article 6 : Utilisation des supports écrit/oral

Les candidats peuvent disposer d'un support écrit reprenant le sujet de leurs discours en mode plan : format A4.

Article 7 : Composition des jurys

Les jurys seront composés de 6 membres ; ils vous seront présentés le jour des auditions. Les jurys sont souverains.

Article 8 : Critères d'évaluation

Les candidats-es seront évalués sur la base de 20 points accordés selon trois critères :

- La façon de s'exprimer : 8 points

Ceci inclut l'intonation, l'expression, la capacité à convaincre, le vocabulaire employé et le mode d'utilisation des supports écrits.

- Le fond : 8 points

Les idées, l'approche, la réflexion, les exemples.

- La présentation : 4 points

Le respect du temps, la gestuelle, la tenue.

Article 9 : Décision finale du jury

Le jury délibère sur la base de l'audition des candidats-e et des critères d'évaluation définis dans l'article 7 (voir grille d'évaluation jointe en annexe du présent règlement). Ce jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Le premier jury sélectionnera 3 lauréats / lauréates par bassin, soit 12 candidats pour toute l'île.

Le deuxième jury sélectionnera 2 lauréats / lauréates parmi les 12 retenus-es au terme de la 1^{ère} étape.

Article 10 : Dotations

- 100 euros (bon d'achat pour les 12 candidats sectionnés pour la finale)

- 1^{er} prix : 1000 euros (gagnant 1^{er} prix)

- 2^{ème} prix : 500 euros (gagnant 2^{ème} prix)

Article 11 : engagement des candidats

- Les candidats s'engagent à respecter le règlement du concours détaillé ci-dessus

- Les candidats lauréats sélectionnés pour la finale s'engagent à participer aux séances de coaching programmées les 13 ; 14, 15, 16 ,17 mars 2021 (le lieu sera connu ultérieurement) en pension complète sur 5 jours et 4 nuits.

- Les candidats s'engagent à participer à la finale qui aura lieu le 17 mars 2021 au TÉAT Plein Air - Les lauréats s'engagent à participer à toutes les phases du concours. Ils participeront également à la diffusion de leurs idées et discours dans les établissements scolaires de leur secteur, de leur quartier, de leur ville au travers de séances organisées dans le cadre de la lecture de leur discours.

Article 12 : Communication

Ce concours peut faire l'objet d'opérations de communication, notamment en direction de la presse et des partenaires. Les participant-e-s autorisent expressément l'équipe organisatrice à utiliser et diffuser leurs images et les éléments caractéristiques de leurs projets. Ils devront faire part, expressément, des documents ou informations dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité. Ils renoncent à revendiquer tout droit sur leur image pour les besoins de ce concours. Ils acceptent la diffusion de photographies pouvant être prises à l'occasion de la cérémonie de remise des prix.

Article 13 - Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments du concours est strictement interdite.



TÉAT
ÎLE DE LA RÉUNION



Fiche d'inscription
Concours d'éloquence 2020/2021
« Quand la voix des jeunes s'élève, pour une parole qui ENGAGE »

NOM :

PRENOM :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

VILLE :

CLASSE :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

.....

NUMERO DE PORTABLE :

MAIL :